

Quel est donc cet "Albertine" ?

JEU CONCOURS sur les réseaux sociaux

du 10 au 16 octobre 2022

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU-CONCOURS

Quel est donc cet «Albertine» ?

ORGANISÉ PAR L'ALSJ - LIBRAIRIES SORCIÈRES & LES ÉDITIONS LA JOIE DE LIRE

Article 1 - Organisateurs et durée du jeu-concours

- Le jeu-concours «Quel est donc cet *Albertine* ?» est organisé par l'ALSJ - Association des Librairies Spécialisées Jeunesse (siège social - Librairie La Luciole, 4 rue des Poëliers 49100 Angers) et les Éditions La Joie de lire (5 chemin Neuf 1207 Genève - Suisse).
- Le jeu-concours se déroulera du **lundi 10 octobre 2022 à 14h00** au **dimanche 16 octobre 2022 à minuit** (date et heure française).
- Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

Article 2 - Conditions de participation au jeu-concours

- Le jeu-concours est gratuit, sans obligation d'achat et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet, ainsi que d'une adresse électronique valide et résidant en France ou à l'étranger, à l'exception des personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours.
- Le jeu-concours est limité à une seule participation par foyer (même nom de famille, même adresse postale, même adresse électronique, même identifiant Facebook et Instagram).
- Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.
- Le jeu-concours est soumis à la réglementation de la loi française, applicable aux jeux et concours.
- Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article 3 - Modalités de participation

- Ce jeu se déroule exclusivement sur les plateformes **Facebook** et **Instagram** des Librairies Sorcières et des Éditions la Joie de Lire, aux dates indiquées dans l'article 1.
- Pour participer, chaque candidat-e doit :
 - retrouver les titres des **7 livres d'Albertine** (Éditions La Joie de lire) se cachant derrière les 7 vignettes.
 - **compléter le formulaire de réponse disponible sur www.citrouille.net**, le blog des Librairies Sorcières
 - envoyer le formulaire par mail à **jeu.sorcieres@gmail.com** avant la fermeture du jeu, **le mercredi 19 octobre 2022 à minuit** (date et heure du mail faisant foi).

Article 4 - Déroulement du jeu

- Chaque jour à 14h00 (du 10 au 16 octobre 2022), les organisateurs posteront sur leurs réseaux, Facebook et Instagram, **un zoom tiré d'un album d'Albertine - Éditions La Joie de lire**, soit 7 livres au total.
- Le-la participant-e pourra noter sur le formulaire de réponse, préalablement téléchargé, les titres des livres découverts au fur et à mesure.
- Le dernier livre à découvrir sera posté le dimanche 16 octobre à 14h00 et la date limite d'envoi du formulaire est fixée au **mercredi 19 octobre 2022 à minuit**.
- Le formulaire de réponse est à envoyer par mail à jeu.sorcieres@gmail.com.

Article 5 - Désignation des gagnant-e-s

- **5 gagnant-e-s** seront tiré-e-s au sort - parmi l'ensemble des personnes ayant participé et ayant obtenu le plus de bonnes réponses - le **jeudi 20 octobre 2022**. Un seul lot sera attribué par gagnant-e (même nom, même adresse mail). Le-la gagnant-e sera contacté-e les jours suivants par mail.
- Les 5 gagnant-e-s se verront attribuer chacun-e **un exemplaire du Livre Bleu, dernier album d'Albertine et Germano Zullo aux Éditions La Joie de lire**.
- Tout-e gagnant-e ne donnant pas de réponse dans les 15 jours, à compter de l'envoi d'avis de son gain, sera réputé-e renoncer à celui-ci. Le lot sera alors attribué à un-e nouveau-elle gagnant-e.
- L'ALSJ contactera uniquement par courrier électronique les gagnant-e-s tiré-e-s au sort et les informera de leur lot. Aucun courrier/email ne sera adressé aux participant-e-s n'ayant pas gagné.

Article 6 - Utilisation des données personnelles des participant-e-s

- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participant-e-s au jeu-concours bénéficient, auprès des organisateurs, d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de leurs données personnelles.
- Les informations personnelles des participant-e-s sont collectées par les organisateurs uniquement à des fins de suivi du jeu-concours et ne seront en aucun cas cédées à des tiers.

Article 8 - Responsabilité

- Les organisateurs ne sauraient voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité à contacter chaque gagnant-e, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.
- Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les participant-e-s au jeu-concours. Nous encourageons donc les participant-e-s à remplir lisiblement le formulaire de réponse.
- Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que leur responsabilité ne soit engagée. Toutefois, les organisateurs s'engagent à mettre en ligne sur le site www.citrouille.net toute modification au jeu-concours et adresser un courrier électronique à toute personne ayant envoyé un formulaire.
- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours en ligne, et s'engagent à faire le nécessaire pour que la continuité du jeu-concours se poursuive.
- Le jeu étant accessible sur les plateformes Facebook et Instagram, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au jeu. Facebook et Instagram ne sont ni les organisateurs, ni les parrains de l'opération.

Article 9 - Accessibilité du règlement

- Le règlement peut être consulté librement en ligne et imprimé depuis le site www.citrouille.net.